

selon lequel on devait accorder une aide économique aux autres pays, serait mis en pratique. En réalité, nous en sommes venus à la conclusion que l'article 2 du traité de l'OTAN n'est en somme qu'un morceau de gâteau qu'on a montré à ceux qui croyaient à propos de favoriser un régime d'entre-aide économique au sein de l'OTAN. Les événements ont prouvé sans l'ombre d'un doute que l'article 2 est lettre morte au sein de l'OTAN.

Il suffit de songer à la nécessité qu'il y avait de créer l'Organisation de coopération et de développement économiques que nous, du PSD-Nouveau parti avons été heureux d'appuyer. Nous estimons qu'en ce qui concerne l'aide et la stabilité économiques, l'OCDE est mieux placé que l'OTAN, puisqu'un plus grand nombre de pays en font partie et que d'autres pays tels que la Finlande et la Yougoslavie, croyons-nous savoir, sont prêts à s'associer, dans une certaine mesure tout au moins, à l'activité de l'OCDE. Nous trouvons encourageant que le président Kennedy, des États-Unis, ait précisé l'autre jour que de profondes modifications seront apportées au programme américain à long terme d'aide à l'étranger et qu'une partie de ce programme sera confiée aux soins de l'OCDE. Tout cela, nous semble-t-il, indique que l'OTAN prend de plus en plus nettement le caractère d'une force militaire, et rien d'autre.

Nous ne sommes pas neutralistes; nous ne sommes pas pacifistes. Nous prenons place au sein des nations démocratiques et libres du monde, mais nous doutons que les dépenses que nous faisons aux fins de l'OTAN représentent le meilleur moyen de jouer notre rôle pour assurer la stabilité du monde et supporter les institutions libres ainsi que les Nations Unies.

Nous croyons qu'à notre époque et en ce moment le Canada ferait mieux de se dissocier de toute alliance militaire régionale, d'améliorer ses forces classiques au pays, les rendre fortes et mobiles et, à titre de politique nationale, de la mettre à la disposition des Nations Unies pour des fins de surveillance en tout temps. Faisons en sorte que ne se produise plus ce qui nous est arrivé il n'y a pas bien des mois lorsqu'on a demandé au Canada quelque 200 techniciens pour aider au Congo. Il nous a fallu bien du temps pour réunir ce groupe de techniciens. Nous croyons que le Canada ne saurait mieux faire en ce moment que de s'efforcer d'établir une telle force au pays et de la mettre à la disposition des Nations Unies.

Afin d'exposer bien clairement l'attitude du PSD, permettez-moi de citer aux honorables

députés une résolution que nous avons adoptée à notre dernier congrès national, tenu à Regina en août 1960. Voici:

Nous croyons que le Canada doit en tout temps appuyer vigoureusement les Nations Unies et favoriser constamment l'affermissement de l'autorité des Nations Unies. Nous devrions viser à faire éventuellement des Nations Unies un gouvernement mondial efficace dont la souveraineté s'exercerait sur toutes les questions d'ordre international. L'intervention des Nations Unies durant la crise de Suez et maintenant au Congo démontre le rôle qu'elles peuvent jouer pour le maintien de la paix. Il faut accentuer ce rôle, particulièrement dans les domaines de l'aide économique internationale et du désarmement mondial. Puisque l'OTAN est devenu un organisme purement militaire, le Canada devrait s'en retirer immédiatement afin de favoriser les initiatives pacifiques, économiques et culturelles par l'intermédiaire des organismes des Nations Unies.

Par conséquent, monsieur le président, conformément à la déclaration de politique que je viens d'exposer, et croyant que le Canada peut jouer son rôle le plus utile en vue de l'établissement de la paix dans le monde en apportant la stabilité et en favorisant l'expansion et la force des institutions libres, au moyen de puissantes forces conventionnelles chez nous, nous estimons que la vaste somme d'argent qu'on dépense présentement pour l'OTAN serait mieux utilisée pour l'établissement de forces classiques au pays et pour fournir une aide économique aux pays sous-développés.

L'autre jour, on a présenté en Chambre, en réponse à une de mes questions, des chiffres qui indiquaient, comme en fait foi la page 2994 du hansard, que les frais directs estimatifs des forces canadiennes engagées dans l'OTAN en 1961-1962 seraient de \$455,545,000, augmentation d'environ 47 millions de dollars sur la présente année financière. Par conséquent, monsieur le président, je désire proposer que le montant du crédit n° 708 soit réduit à \$1.

L'hon. M. Fleming: Monsieur le président, je pense qu'il est bon que soit ainsi exposée au public l'attitude du PSD ou du Nouveau parti à l'égard de l'OTAN.

Tout d'abord, voyons un peu ce que signifie l'amendement qui propose de réduire le montant de ce crédit à \$1. Cela signifie que le Canada devrait manquer maintenant à ses obligations envers l'OTAN, obligations qu'il a assumées solennellement et loyalement, et que le Canada, qui peut se vanter d'avoir toujours bien rempli les obligations qu'il a honorablement assumées, serait invité à y faillir. Tout d'abord, je pense que cela est contraire au sens de l'honneur des Canadiens.

Approfondissons l'affaire un peu plus. L'attitude qu'a prise l'honorable député d'Assiniboia, qui est probablement l'attitude officielle du Nouveau parti, c'est que...